

Aide aux organismes HLM pour l'acquisition foncière et/ou les travaux de viabilisation



Communauté de Communes du Val de Sarthe

Sylvestre BATISTA
Service Economie, Aménagement et Habitat
27 rue du 11 novembre – BP 26
72 210 LA SUZE-SUR-SARTHE
02 43 83 51 12
economie@cc-valdesarthe.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Subvention octroyée aux organismes HLM et destinée à financer :

- L'achat de foncier viabilisé ou à viabiliser, destiné à l'accueil de logements locatifs sociaux ou en accession à la propriété (hors frais d'acte).
- Les travaux de viabilisation nécessaires à l'accueil de logements locatifs sociaux ou en accession à la propriété. Les dépenses prises en compte portent sur tous les V.R.D., dessertes d'eau, d'assainissement et téléphone (pour les raccordements jusqu'en limite de parcelle uniquement), voirie, trottoirs, éclairage public, espaces de stationnement.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes du Val de Sarthe

TYPE DE BENEFICIAIRES

Bailleurs sociaux

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Le montant de l'aide est modulé en fonction des projets, ces derniers devant être inscrits dans le programme pluriannuel d'investissement de la Communauté de communes.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Le montant de l'aide est modulé en fonction des projets, ces derniers devant être inscrits dans le programme pluriannuel d'investissement de la Communauté de communes. Montant maximum de 25 000 € par logement, limité à 12 logements par projet, soit un plafond de 300 000 €.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

0 € prévus pour 2024

BILAN DE L'ANNEE PRECEDENTE

75 000 € versés en 2023

